

COMPTE-RENDU DU CODIR DU 24 NOVEMBRE 2021

Sommaire :

1. Proposition pour l'avenir du chalet Pyrénéa de Gourette.....	2
Présentation par Michel Nogaro	2
Echanges concernant le projet	2
2. Questions sur les documents de l'AG 2021	3
Candidats pour le renouvellement du CODIR	3
Bilan financier	3
Rapport activités/formation.....	3
3. Revue des commissions	3
Accueil-Intégration-communication	3
Animation	3
Matériel	4
Refuges	4
Points divers	4
Formation Neige et Avalanches (bis)	4
Création d'une banque de traces de randos	4
Balise de détresse	4
Description formalisée des rôles et responsabilités.....	5
Validation nouveaux encadrants	5
Prochain CODIR.....	5
Annexe A : Fiche d'émargement	6
Annexe B : Rôles et responsabilités dans l'encadrement	7

Présents : JF Avril, JP Belaygue, J. Bourdeu d'Aguerre, G. Chanchus, X. Damez Fontaine, A. Dupré, V. Faivre, JL Gardère, G. Ginot, V. Leenknecht, M. Monbeig, M. Nogaro, G. de Rincquesen.

1. Proposition pour l'avenir du chalet Pyrénéa de Gourette

Présentation par Michel Nogaro

A ce jour le chalet de Pyrénéa de Gourette est géré par le Cardet. Ce gestionnaire actuel dénonce le contrat le liant au club de montagne Pyrénéa.

Le Club Alpin de Pau a été approché pour savoir si l'on était intéressé par la gestion de ce bâtiment proche de notre Chalet.

Nous nous sommes engagés à donner une réponse pour donner suite aux négociations pour la mise en place d'un contrat de location avant la fin de l'année.

Certains points sont non négociables :

- Durée de location annuelle sur plusieurs années pouvant être dénoncé par le gestionnaire tous les ans
- Gestion comme les autres refuges dans le cadre de la fédération (pas de risque financier pour le CAF de Pau)

Prévisions :

- Mêmes gardiens que pour le chalet FFCAM de Gourette

Avantages :

- Résolution de problème du logement décent pour les gardiens
- Lieu adapté pour les formations

Difficultés :

- Capacité à développer : accueil de groupe dans le chalet classes de neiges, collègues en montagne, groupes externe à la FFCAM pour hébergement l'été, ...
- Capacité à la commission refuge de se développer pour continuer à fonctionner avec le même niveau d'exigence avec un nouveau bâtiment de plus grande taille.

Echanges concernant le projet

- La Commission Refuges pourrait a priori avoir un correspondant Refuge pour le Chalet Pyrénéa comme pour les autres refuges.
- Les gardiens actuels seraient intéressés.

MAIS :

- Problème un peu général concernant le remplissage des hébergements de ce type hors vacances d'hiver. N'est-ce pas le cas du Cardet ?
- Doute sur la possibilité de trouver du personnel à Gourette.
- Doute sur la capacité des gardiens de gérer les 2 chalets (trouver la clientèle pour l'été et hors vacances scolaires d'hiver, gérer le personnel du Chalet Pyrénéa)
- Doute sur la gestion de ce type de chalet par rapport aux objectifs du CAF de Pau. Le temps passé sur ce projet pourrait éloigner le Club de ses objectifs de satisfaire ses adhérents.
- Si le chalet Pyrénéa était pris par un autre gestionnaire, cela pourrait concurrencer le chalet actuel FFCAM.

Question de Michel Nogaro :

Etes-vous d'accord pour qu'un groupe de travail se constitue et négocie avec Pyrénéa et la FFCAM pour envisager la gestion du chalet refuge de Pyrénéa de Gourette à partir de septembre 2022 ?

Réponse consensuelle :

Un groupe de travail du CAF de Pau peut constituer un dossier afin que la FFCAM puisse prendre position, charge à ce groupe de rendre compte au CODIR de l'avancement du dossier.

Après l'élaboration de ce dossier, c'est la FFCAM qui doit décider à assumer les risques sur ce chalet comme sur nos autres chalets et assurer les relations contractuelles avec Pyrénéa et les gardiens.

2. Questions sur les documents de l'AG 2021

Candidats pour le renouvellement du CODIR

6 candidats pour les 8 postes à renouveler :

- JP Bélaygue
- G. Etesse
- G. Leroy
- M. Nogaro
- S. Segas
- J. Vaillant

Bilan financier

J Bourdeu d'Aguerre propose de passer une partie des bénéfices en provisions.

Rapport activités/formation

Ajouter infos sur les recyclages.

3. Revue des commissions

Accueil-Intégration-communication

Les dossiers des mineurs prennent beaucoup de temps à Julie. Il serait bon de les informatiser soit par des formulaires (données lisibles et complètes) soit en créant un addendum dans l'agenda.

Gilles Ginot étudie l'intégration dans l'agenda ce qui faciliterait l'extraction des données pour une sortie.

Animation

Après la soirée des nouveaux adhérents le 18 novembre, la prochaine animation aura lieu pour la soirée des encadrants le 1^{er} décembre.

Matériel

Compte tenu de l'augmentation très forte des nouveaux adhérents, des compléments de matériel seront nécessaires. La provision faite cette année servira à ces achats.

Il faut que les responsables d'activités fassent part de leurs besoins.

Refuges

Compte tenu qu'il n'y a pas de document concernant les refuges à présenter à l'AG, Michel Nogaro intégrera quelques chiffres dans son rapport moral.

Points divers

Formation Neige et Avalanches (bis)

Soirée organisée par la Maison de la Montagne le 13 décembre avec F. Cabot.

Proposition que le CAF participe à hauteur de 90€.

Vote OK à la majorité.

Demande de 30 places réservées pour le CAF de Pau.

Création d'une banque de traces de randos

JF Avril propose de monter une banque de traces de randos.

Accord du CODIR.

Balise de détresse

Régulièrement se pose la question de mise à disposition de balise par le Club.

La balise ci-dessous coute 274€.

Balise de détresse PLB1



- Emet un signal d'alerte immédiat sur le système satellite COPSAS/SARSAT (406 MHz) avec envoi de la position GPS
- Poids 120 gr - Etanche à 15m
- Pas de tracking → Pas de coût d'abonnement
- Prix indicatif : 274 euros (modèle PLB1 de Ocean Signal)
- Longévité de la batterie : 7 ans
- Enregistrement sur le site <https://registre406.cnes.fr/>



RECHERCHE	Batterie du post - 1 balise(s)								
COMMANDES	Code ID 15hex	Type	Prix	Décodeur	Utilisateur	Porteur	Etat balise	Dernier état	Détails
Décodeur ID 15hex	123456789012345	PLB	227	34217404		PERSONNEL	EN SERVICE	24/12/2022 12:5	100

GESTION
Nouvelle balise

Est-ce que le Club serait prêt à en acheter 2 ou 3 ?

Le budget est acceptable mais est-ce qu'un encadrant ne risque pas d'être accusé de ne pas avoir pris la balise s'il lui arrive un accident sans qu'il ait une balise ?

Cette balise peut être présentée à la soirée des encadrants pour avoir leurs réactions.

Description formalisée des rôles et responsabilités

Le document en annexe B décrivant les rôles et responsabilités dans l'encadrement a été diffusé à tous les encadrants le 5 octobre dans le Forum dans le Forum / Entre encadrants :

<https://clubalpinpau.fr/forums/sujet/roles-et-responsabilite-en-matiere-dencadrement/>

- Rôle du Président
- Rôle du Vice-Président Activités-Formation
- Rôle du Responsable d'Activité
- Rôle de l'Encadrant
- Rôle du Co-encadrant

Validation nouveaux encadrants

Michel Nogaro a autorisé 3 personnes à encadrer :

- Amaru VILCHES : stage initiateur Alpinisme – Terrain Montagne réussi - manque UF TG
- Sylvain FARINE : stage initiateur Alpinisme – Cascade de Glace réussi - manque UF CG
- Christophe CASTEL : initiateur FFME Escalade SAE/SNE/GV - actions : UFCA + demande équivalence

Prochain CODIR

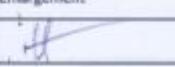
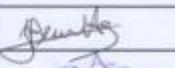
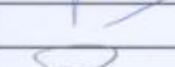
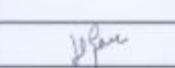
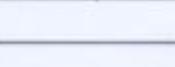
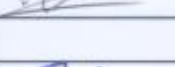
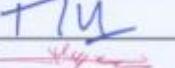
Le prochain CODIR a été fixé au **14 décembre 20h** pour définir l'organisation post-AG.

Michel Nogaro
Président

Véronique Faivre
Secrétaire générale

Annexe A : Fiche d'émargement

CODIR du 24/11/2021 - Feuille d'émargement

Nom-prénom	Absence	Emargement
AVRIL Jean-François<jfravril@gmail.com>;		
BELAYGUE Jean-Pierre<jpierrei@numericable.fr>;		
BONNEAU Guillaume<bonneau.guillaume@gmail.com>;	Exc	
BOURDEU d'AGUERRE Jean-Jean.bda@laposte.net>;		
CHANCHUS Guillaume<guillaume.chanchus@gmail.com>;		
DAMEZ-FONTAINE Xavier<xavier.damez@gmail.com>;		
DUDOUYT Antoine<dudouyantoin@gmail.com>;	ABS	
DUPRE Alain<dupre.alain@wanadoo.fr>;		
ETESSE Gilles<gillaly64@yahoo.fr>;	ABS	
FAIVRE Véronique<veronique.falvre@orange.fr>;		
FLORAS Christine<christine.tisseyre@gmail.com>;	Exc	
GARDERE Jean-Louis<jlg40310@orange.fr>;		
GAUZERE Jacky<jacky.gauzere@gmail.com>;	Exc	
GIERSCH Remy<remynagrobis@gmail.com>;	Exc	
GINOT Gilles<gilles.gnot@gmail.com>;		
JALABERT Laurent<laurent.jalabert6481@gmail.com>;		
LEENKNEGT Virginie<v.leenknegt@gmail.com>;		
MIEZE Jacky<jacky.mieze@orange.fr>;	ABS	
MONBEIG Michel<michelmonbeig@sfr.fr>;		
NOGARO Michel<nogaromichel@gmail.com>;		
RAPPIN Didier<didier.rappin@orange.fr>;	ABS	
de RINCQUESEN Ghislaine<ghislaine.de-rincquesen@univ-pau.fr>;		
SIVADON Pierre<pierre.sivadon@orange.fr>;	exc	
THOMAS Michel<cafdesau@zenov.fr>;		

Annexe B : Rôles et responsabilités dans l'encadrement



Club Alpin Français de Pau
Cité des Pyrénées – 29 bis rue Berlioz
64000 PAU

Note interne

Rôles et responsabilités dans l'encadrement des activités sportives

Rédigé par : Rémy GIERSCH (vice-président Activités & Formation)

Validé par : Michel NOGARO (président) et le Codir

Date : 30/09/2021

Le Président du Club Alpin de Pau est responsable du choix des membres de l'équipe d'encadrement. Il est conseillé, en la matière, par le vice-président Activités-Formation et par les responsables d'activités. Pour cela :

- Il valide et invalide les encadrants
- Il tient à jour la liste des cadres et des responsables d'activité dans l'extranet de la fédération. Cette liste fait foi au regard des responsabilités
- Il liste les encadrants validés sur l'extranet en vue des élections des responsables d'activité

Le Vice-Président Activités-Formation:

- Il propose de nouveaux responsables d'activité en cas de poste vacant
- Il co-valide, avec le président, de nouveaux encadrants, brevetés FFCAM ou non
- Il incite à la mise en ligne de sorties dans toutes les activités dans l'agenda du club
- Il recense les besoins en formation des cadres pour établir le plan de formation et le transmet au comité régional (copie au comité départemental) pour la mise en place des formations et des recyclages
- Il établit et suit le plan de formation des cadres jusqu'à la validation dans l'extranet des formations et des recyclages réalisés
- Il informe le Président des nouveaux cadres brevetés pour mise à jour des fonctions dans l'extranet et des droits dans l'agenda

- Il communique sur le site et les réseaux sociaux les événements concernant les activités et la formation (nouveaux encadrants, formations du club, ...) pour faire la promotion du club
- Il veille à l'organisation de formations pour les pratiquants (initiation et perfectionnement) dans toutes les activités

Le responsable d'activité :

- Il veille à la mise à jour de la liste des encadrants de son activité et de leurs coordonnées pour être en mesure d'assurer son rôle de coordination de son activité
- Il détecte les adhérents désireux d'encadrer en club et les propose pour validation au Président et au Vice-Président Activités-Formation
- Il détecte les encadrants inaptes ou désireux de se retirer pour mise à jour de la liste des encadrants par le président
- Il donne des consignes claires aux encadrants de son équipe en ce qui concerne l'organisation des sorties.
- Il encourage la programmation d'un nombre suffisant de sorties dans son activité pour répondre au besoin des adhérents avec, si possible, une visibilité sur 1 mois
- Il veille à l'aptitude des encadrants à encadrer les sorties qu'ils proposent dans l'agenda (niveau technique, taille du groupe, respect des consignes données, ...)
- Il incite les encadrants brevetés à jour de recyclage à encadrer des activités « jeunes » (école d'aventure, école d'escalade, ...)
- Il propose, en concertation avec ses encadrants, des formations pour les pratiquants, de préférence des formations fédérales pouvant être validées dans l'extranet (UF)
- Il veille, en liaison étroite avec le vice-président Activités-Formation, à la formation des cadres de l'activité :
 - il propose les candidats qu'il juge aptes techniquement et prêts à donner du temps au club pour suivre les formations FFCAM,
 - il s'assure que les cadres diplômés se recyclent régulièrement
- Il fait part au responsable du matériel de ses besoins en matériel neuf et fait remonter ses remarques sur l'état du matériel du club utilisé pendant les courses.
- Il encourage à communiquer autour de son activité en liaison avec le responsable de la communication (page activité concernée sur le site du club, réseaux sociaux, ...).
- Il se coordonne avec le trésorier en ce qui concerne la gestion financière des activités.

Cas particuliers :

Le responsable de l'activité escalade négocie des créneaux pour l'utilisation des S.A.E. de la région, les fait connaître au Codir et à la secrétaire du club.

Le responsable de l'activité Ecole d'escalade

- *Négocie les créneaux pour l'Ecole d'Escalade pour l'utilisation des S.A.E. de la région, les fait connaître au Codir et à la secrétaire du club.*
- *Coordonne l'encadrement des cours par des professionnels*
- *S'occupe des inscriptions avec la secrétaire du club qui enregistre les inscriptions et répartit les enfants de l'école sur les différents créneaux en fonction des âges, du niveau et du souhait des parents*
- *Organise les stages pendant les vacances et week-ends*
- *Organise des compétitions inter-école d'escalade ou inter-club*
- *Réalise les budgets de l'Ecole d'Escalade*
- *Est l'interlocuteur privilégié des parents des enfants inscrits à l'Ecole d'Escalade*
- *Valide auprès par des autres encadrants Escalade le niveau des enfants inscrits sur les sorties qu'ils proposent*

Le responsable de l'activité Ecole d'aventure incite les cadres brevetés et à jour de recyclage (à la date de la sortie) à encadrer les activités « jeunes »

Le responsable de l'activité spéléologie

- *Entretient de bonnes relations avec la FFSpéléo (Fédération Française de Spéléologie).*
- *Il est membre du bureau de la section, ce qui lui permet de faire partie des listes de diffusion « clubs » de la FFSpéléo.*
- *Il renouvelle l'affiliation de la section spéléologie à la FFS chaque année (intranet AVEN) avant le 31 décembre.*
- *Il aide au renouvellement des adhésions des membres de la section spéléologie avant le 31 décembre.*
- *Il participe aux AG du CDS64 (nombre de voix en fonction du nombre de membres de la section).*
- *Il organise une AG de la section une fois par an (au moins 8 jours avant celle du club) avec convocation et compte rendu.*
- *Il informe les pratiquants des formations proposées par la FFSpéléo*

L'encadrant :

- **Il définit le projet de sortie (objectif, choix de l'itinéraire, estimation de la durée, difficultés, risques, équipement nécessaire, taille maximale du groupe, nécessité de co-encadrants, règles de fonctionnement, ...)**
- **Il communique les éléments nécessaires sur l'agenda du club pour permettre à chaque adhérent de se positionner en fonction de ses capacités physiques, techniques et du matériel nécessaire**
- **Il prépare la sortie en tenant compte des facteurs humains, des conditions météorologiques et du terrain (méthode 3x3 ou équivalent)**
- **Il désigne un co-encadrant si nécessaire**
- **Il dispose et maîtrise les moyens nécessaires et suffisants pour l'orientation, les premiers secours (trousse de secours), appel des secours si nécessaire**

- Au départ de la sortie, il vérifie l'état des participants, leur équipement, les conditions (météo, nivologie, débit d'eau ...), le terrain en présence et fait un briefing au groupe (méthode OSREC ou équivalent)
- Il gère le groupe pendant la sortie (sécurité, rythme, cohésion et ambiance du groupe, respect du milieu traversé ...)
- Il adapte le parcours aux conditions météorologiques, du terrain et du groupe et renonce à l'objectif si nécessaire
- Il saisit les opportunités pour communiquer aux participants ses savoir-faire techniques ou sa connaissance du milieu montagnard (révision des nœuds, techniques d'assurage, sécurité neige, respect de l'environnement, etc.) en fonction des motivations du groupe.
- Au retour, il est encouragé à faire un débriefing de la sortie avec le groupe (points positifs et points à améliorer)
- Il génère le compte rendu sur l'agenda dans un délai raisonnable
- Si un accident ou un incident se produit lors de sa sortie il en informe le plus rapidement possible le responsable d'activité, ou le vice-président Activités-Formation, ou le président

Le co-encadrant :

- Il est désigné par l'encadrant
- Il aide l'encadrant à accomplir sa mission selon la description ci-dessus notamment dans la vérification de l'équipement de chacun, la gestion de la sécurité, du rythme, de la cohésion et de l'ambiance du groupe
- Il peut ainsi, à la demande de l'encadrant, endosser le rôle de serre-file ou aller reconnaître une partie du parcours
- En cas de défaillance de l'encadrant, il doit être capable de ramener le groupe ou de le mettre en sécurité, d'appeler et organiser les secours si nécessaire